**6771 : résumé**

Le projet a pour objet de régler quelques problèmes qui sont apparus lors de l’application de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets. Il s’agit principalement d’erreurs matérielles ou d’oublis à redresser et de précisions nécessaires pour l’application correcte de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets. Il est également profité de la présente modification pour adapter le montant minimal des avertissements taxés aux montants des souches des carnets de la police grand-ducale qui est de 24 euros.